

Depuis le mois d'avril, l'enquête « flash » mensuelle Acemo-Covid évalue la façon dont les entreprises font face à la crise sanitaire de covid-19, en termes d'activité et de conditions d'emploi de la main d'œuvre. Votre participation à cette enquête – aussi courte que possible – demeure indispensable pour pouvoir prendre en compte la diversité des situations et en dresser un panorama représentatif. Les résultats de l'enquête permettent d'ajuster au mieux les réponses apportées par les pouvoirs publics.

## Enquête "Flash" Acemo pendant la crise sanitaire covid-19 – juillet 2020

### Évolutions des effectifs et de l'activité

**Question 1** – Effectif total de salariés ayant un contrat de travail avec l'établissement/entreprise au 30/06/2020 :

*Y compris apprentis et emplois aidés, hors intérimaires, extras et stagiaires, hors contrats de soutien et d'aide par le travail.*

*Indiquez le nombre de salariés en personnes physiques (pas d'équivalent temps plein).*

**Question 2** – Au cours du mois de juin, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

*La réponse "Elle a été arrêtée" n'est à cocher que si l'activité a été arrêtée tout le mois de juin.*

*Une seule réponse possible*

- Elle a été arrêtée
- Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)
- Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)
- Elle est restée inchangée
- Elle a augmenté

⇒ Si l'activité est arrêtée ou a diminué, aller à la question 3

⇒ Si l'activité est inchangée ou a augmenté, aller à la question 4

**Question 3** – Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :

*Une seule réponse possible*

- La crise sanitaire a réduit directement votre activité du fait d'une perte de débouchés
- La crise sanitaire a réduit directement votre activité du fait de fermetures administratives
- La crise sanitaire a réduit directement votre activité du fait de difficultés d'approvisionnement
- La crise sanitaire a réduit votre activité en raison d'un manque de personnel pouvant travailler

**Question 4** – À la date du 30 juin, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

*3 réponses maximum*

- Difficultés financières
- Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)
- Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)
- Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)
- Manque de personnel
- Manque de débouchés
- Fermeture administrative
- Autre(s) difficulté(s)

**Question 5** – À la date du 30 juin, comment vos effectifs (hors intérimaires) se comparent-ils à ce qu'ils auraient été sans la crise sanitaire ?

*Les effectifs incluent les salariés en chômage partiel - le fait de mettre des salariés au chômage partiel ne modifie donc pas les effectifs.*

*Une seule réponse possible*

- Vos effectifs ont diminué
- Vos effectifs sont restés constants
- Vos effectifs ont augmenté

⇒ Si les effectifs n'ont pas diminué, aller à la question 7

**Question 6** – Si vos effectifs ont diminué au 30 juin, avez-vous eu recours à :

*Plusieurs réponses possibles*

- Des licenciements de CDI
- Des non renouvellements de CDD
- Des ruptures conventionnelles
- L'annulation ou le report d'embauches prévues
- Autre(s)

## Évolution des conditions d'emploi et mesures de prévention

**Question 7** – Au cours du mois de juin, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?

- Oui
- Non

⇒ Si non, aller à la question 15

**Question 8** – Au cours du mois de juin, est-ce que certains salariés en activité partielle étaient des salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables ?

- Oui
- Non

⇒ Si non, aller à la question 11

**Question 9** – Sur le mois de juin, quelle proportion du nombre total de salariés placés au moins un jour en chômage partiel correspond à des salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables ?

*Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.*

**Question 10** – Sur le mois de juin, quelle proportion du nombre total d'heures de chômage partiel consommées correspond à des salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables ?

*Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.*

**Question 11** – Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?

*Une seule réponse possible*

- Réduction des débouchés / commandes
- Fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités
- Impossibilité à maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés
- Salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables
- Autre(s)

**Question 12** – Au cours du mois de juin, avez-vous eu recours à la formation pour vos salariés en chômage partiel ?

*Une seule réponse possible*

- Oui, avec une subvention du FNE-Formation
- Oui, sans subvention du FNE-Formation
- Oui, mais je ne sais pas si c'est dans le cadre d'une subvention du FNE-Formation
- Non
- Ne sais pas

**Question 13** – Au cours du mois de juin, combien de vos salariés ont été placés au moins un jour en chômage partiel ?

*Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.*

**Question 14** – Au cours du mois de juin, quel nombre d’heures de chômage partiel avez-vous consommé ?

*Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.*

**Question 15** – En moyenne au cours de la semaine du 22 juin, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?

*Les salariés en chômage partiel réduit (une partie de la semaine) sont considérés soit en travail sur site, soit en télétravail. Le chômage partiel complet concerne les salariés qui n'ont pas du tout travaillé au cours de la semaine.*

*Les salariés en garde d’enfants ainsi que ceux considérés comme fragiles/vulnérables sont placés en activité partielle.*

	Proportion
Travail sur site ou sur chantiers	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié
Télétravail ou travail à distance	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié
Chômage partiel complet	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié
Arrêt maladie	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié
Congés	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié

Exercice du droit de retrait	<input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 29 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié
------------------------------	--

**Question 16** – Depuis le début de la crise sanitaire, avez-vous conclu un accord dans votre établissement/entreprise sur les sujets suivants ?

*Plusieurs réponses possibles*

- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- L'aménagement des congés payés et les jours octroyés dans le cadre de la réduction du temps de travail
- L'augmentation de la durée du travail, hebdomadaire ou quotidienne
- Les heures supplémentaires
- Le travail le dimanche ou les jours de repos
- L'activité partielle
- Le télétravail
- Aucun accord conclu sur ces sujets

**Question 17** – Depuis le début de la crise sanitaire, avez-vous pris l'une des dispositions suivantes sur le temps de travail, concernant une partie au moins des salariés de votre établissement/entreprise ?

*Plusieurs réponses possibles*

- Prise de jours de repos à des dates imposées par l'employeur
- Utilisation de jours de compte épargne temps imposée par l'employeur
- Dérogation aux durées légales de travail maximales
- Dérogation au repos dominical
- Aucune de ces dispositions mise en œuvre

**Question 18** – Quel est selon vous l'effet des mesures de protection sanitaire ainsi que d'adaptation de l'organisation du travail (distanciation physique, télétravail, etc.) sur la productivité de votre entreprise (niveau de production par salarié) ou sur vos coûts ?

*Une seule réponse possible*

- Cela n'a pas d'effet sur la productivité du travail ou les coûts
- Cela réduit la productivité horaire du travail / augmente les coûts horaires modérément (de moins de 10 %)
- Cela réduit la productivité horaire du travail / augmente les coûts horaires significativement (de 10 % ou plus)
- Ne sais pas

⇒ Si vous avez répondu « Elle a été arrêtée » à la question 2, aller à la question 22

## Adaptation de l'activité

**Question 19** – Au cours du mois de juin, avez-vous modifié votre offre en réponse à la crise sanitaire ?

Avez-vous délaissé des produits /activités / services ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous proposé de nouveaux produits /activités / services ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Question 20** – Au cours du mois de juin, avez-vous adapté votre logistique commerciale en réponse à la crise sanitaire ?

*Une seule réponse possible*

- Oui
- Non
- Non concerné

⇒ Si non ou non concerné, aller à la question 22

**Question 21** – Comment avez-vous adapté votre logistique commerciale à la situation ?

*Plusieurs réponses possibles*

- Développement de la vente en ligne
- Développement de la vente directe
- Nouveau système de livraison
- Collaboration à une plateforme collaborative locale de vente
- Autre(s)

## Reprise de l'activité

**Question 22** – Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?

*Une seule réponse possible*

- L'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale
- L'activité reviendra très vite à la normale, d'ici un mois
- L'activité reviendra à la normale d'ici deux ou trois mois
- L'activité mettra plus de trois mois à revenir à la normale
- L'activité a été affectée de manière plus durable et ne reviendra pas à la situation antérieure avant la fin de l'année
- Ne sais pas

**Question 23** – Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?

*3 réponses maximum*

- Aucune difficulté
- Manque de débouchés pour les activités
- Difficultés d'approvisionnement en masques, gels, et autres équipements de protection individuelle
- Difficultés à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale
- Réticences ou refus des collaborateurs
- Réticences ou refus des instances représentatives du personnel
- Difficultés d'approvisionnement en matériaux ou équipements nécessaires à l'activité
- Disponibilité limitée de certains salariés (par exemple pour garde d'enfants)
- Autre(s) difficulté(s)

## Cadre légal de l'enquête

Vu l'avis d'examen favorable du Conseil national de l'information statistique, l'enquête mensuelle flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo-Covid) a obtenu le visa n°2020X072TV du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares. Ces réponses seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.